

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2021

---

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 589

présenté par  
M. Jolivet

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**AVANT L'ARTICLE 21, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.